N° 2275 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Lundi 5 Novembre 1894

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis,
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

La Faculté des Sciences de Lille

INSTITUT DE CHIMIE

Dans un article précédent, nous nous sommes occupés de l'installation de l'Institut de physique. Nous parlerons aujourd'hui de l'Institut de Chimie.

Ce dernier est beaucoup plus vaste que le précédent et les services paraissent y être plus à l'aise, mais nous qu'il y ait une utilité réelle à ce développement de bâtiments servant intérieurement de cadre à une cour de dimensions énormes.

Nous nous empressons d'ajouter que cette appréciation a des contradicteurs, les manipulations chimiques et les vapeurs délétères résultant de certaines analyses pouvant nécessiter une aération très large.

L'Institut de chimie a son entrée principale rue Barthélemy-Delespaul.

Le vestibule donne directement accès sur la cour intérieure.

Une marquise adhérente aux bâtiments permet de circuler à l'abri et rend facile par tous les temps, les communications entre les divers services.

L'Institut comprend deux parties, l'une à droite consacrée aux services de la chimie générale, l'autre, à gauche comportant les services de la chimie appliquée.

Nous commencerons par cette seconde section.

Dès l'entrée, se trouve, immédiatement après le logement du concierge, le laboratoire du professeur, M. Buisine, et son cabinet.

Le laboratoire du professeur est une vaste salle, très bien aménagée, comprenant des tables en lave émaillée, d'autres en plein chêne surmontées d'étagères pouvant supporter les flacons contenant les divers réactifs nécessaires aux expériences.

Sur le côté droit se trouve une large table en céramique surmontée d'une hotte facilitant le départ des vapeurs délétères. Partout, l'eau et le gaz

Les instruments d'expérience sont en place. Il y a les deux fours à moufles, des bains-marie, des vitrines, des bains de sable, des appareils destinés à la dessication des gaz, des tuyauteries amenant l'air comprimé, et d'autres mettant en communication certaines instruments avec les appareils propres à faire le vide.

A côté de ce laboratoire se trouve la salle des balances.

Dans cette pièce sont placés les instruments de mesure : baromètres, balances de précision, thermomètres, galvanomètres, etc.

Le cabinet du professeur qui donne directement sur le laboratoire est meublé d'un fauteuil presque luxueuse. Il comprend d'ailleurs tout le confortable qu'exige un cabinet de ce genre.

Immédiatement après le service du professeur se présente le laboratoire de préparation des cours.

Cette pièce a 8 mètres de largeur sur onze mètres de longueur. Elle est organisée sur le modèle du laboratoire décrit plus haut.

Tous les services dont nous venons de parler se trouvent installés sur la façade même du bâtiment.

Sur le côté gauche parallèle à la rue Jeanne d'Arc, se voit l'amphithéâtre destiné au cours de chimie appliquée.

Cet amphithéâtre peut recevoir cent vingt élèves.

Les gradins ne comportant que des sièges fixes. L'ensemble paraît construit sur le modèle des anciens amphithéâtres de la facultés des sciences.

Une table en céramique formant le fond surmontée d'une hotte, permet au professeur de faire les expériences de son cours sans inconvénient pour l'auditoire.

Le reste du bâtiment consacré à la chimie appliquée comprend une série de laboratoires particuliers, ayant chacun une destination spéciale et un matériel *ad hoc*.

Dans le laboratoire des élèves, les instruments ne sont pas encore en place, mais il y a lieu à ce sujet de faire remarquer que les cours et exercices pratiques ne doivent commencer que dans quelques jours.

A ce moment, l'installation des instruments sera terminée ; néanmoins dès aujourd'hui, M. Buisine peut commencer ses leçons avec toutes les expériences qu'elles comportent.

Nous avons beaucoup remarqué au cours de notre visite, la salle destinée aux préparations en plein air.

Par suite d'une ingénieuse organisation, toutes les expériences provoquant le dégagement de gaz méphitiques pourront se faire sans le moindre inconvénient pour l'opérateur.

Ce dernier se trouve parfaitement à l'abri et néanmoins, grâce à un puissant appel d'air qui se produit sous une hotte de large envergure, les préparations les plus désagréables seront rendues possibles.

Nous avons parlé plus haut des laboratoires particuliers appartenant aux services de la chimie appliquée.

Nous y avons remarqué d'abord deux laboratoires d'analyse : l'un destiné aux élèves s'exerçant aux recherches concernant les denrées alimentaires, l'autre est réservé à l'examen des produits de l'industrie.

Viennent ensuite des laboratoires ayant pour but l'étude des procédés de fabrication de la grande industrie régionale, des matières colorantes, des fermentations industrielles, etc.

La chimie agricole est également représentée par un laboratoire spécial fort intelligemment aménagé.

Si maintenant nous passons au premier étage qui ne s'étend que sur la façade principale nous y trouvons : une salle de collections, un vaste musée de chimie industrielle, le laboratoire des fermentations industrielles, celui destiné à l'analyse des gaz, un magasin d'appareils, etc.

Dans les collections nous avons remarqué plusieurs instruments qu'on connaît comme de véritables reliques.

Ce sont des appareils ayant servi jadis à l'illustre M. Pasteur, le *premier doyen* de notre faculté.

Parlons maintenant des sous-sols qui, par leur aménagement et la lumière qui y pénètre, sont en réalité d'autres laboratoires.

Nous y trouvons des chambres noires destinées à la spectroscopie, à la photographie, à la saccarimétrie, etc.

Dans ces diverses salles nous remarquons des appareils à distiller, des chaudières à vapeur, des gazomètres, des fours à fusion etc...

Le magasin de verrerie se trouve également dans ce sous sol.

Avec un Institut aussi habilement organisé, aussi ingénieusement agencé, notre région va se trouver pourvue d'un établissement de premier ordre de nature à rendre les plus grands services à l'industrie.

Nous ne saurions trop rendre justice à ceux qui ont coopéré à l'installation de ce service.

Nous citerons particulièrement M. Mongy, chef des travaux municipaux et son distingué collaborateur M. Bourdon. Tous deux ont apporté une intelligence remarquable à la réalisation des divers aménagements des salles, aménagements qu'ils ont créé sur les indications des savants professeurs de notre faculté.

Nos compliments s'adressent également à tous ceux qui ont coopéré dans une mesure quelconque à la création d'un institut qui à l'heure actuelle n'a pas d'équivalent en France.

On pourra y former des élèves capables d'apporter dans les industries auxquelles ils se destinent, des idées plus larges, plus neuves, plus en rapport avec les progrès incessants de la science moderne, au grand avantage de nos industries régionales.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à ce rapide examen des services de la chimie appliquée.

Nous aurons du reste, occasion plus tard de revenir sur ces matières quand nous nous occuperons du service de la chimie générale.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos de Partout

Il y a quelques jours, se mariait pour la *onzième fois* en Angleterre, dans la petite île de Neath, la femme d'un médecin, mort il y a quelques mois.

***

Le doyen des agents de change est bien certainement Victor Lemonnier, qui exerce ces fonctions depuis 1838 à Avallon, dans l'Yonne.

***

On vient de faire au Caire, sous la direction du Consulat de France, des fouilles en vue de retrouver les restes des soldats français qui ont été ensevelis dans cette ville, après la campagne d'Egypte.

***

Dans un petit village de Hanovre, un hôtelier qui marie sa fille a offert à ses amis un dîner où ont été consommés un bœuf, deux porcs, deux veaux, six moutons.

***

A Paris, les nourrices s'agitent fort en ce moment. Elles veulent se constituer en syndicat. Un honorable et savant médecin, qui s'occupe beaucoup de la question, porte même un nom prédestiné : le docteur Tout-saint.

CRIME DE HAUTE TRAHISON

Le mobile du crime

Une nouvelle version sur le mobile du crime circulait hier parmi les camarades du capitaine Dreyfus. Cet officier s'aurait pas agi par cupidité mais pour satisfaire sa vengeance.

Certaines de ses amis avaient été envoyés en mission à l'étranger alors que, contrairement à ses demandes, il restait à Paris. Il aurait alors juré de se venger de ces officiers plus heureux que lui, et d'entraver les résultats de leur mission en dénonçant aux puissances étrangères leur présence sur leur territoire.

Ce serait là son crime, auquel d'ailleurs on trouve un précédent. En 1892, un sieur Michel fut convaincu d'avoir livré à la Russie, à la veille de l'entrée en campagne, les effectifs de son corps d'armée.

La guerre n'était pas encore déclarée. On se put lui appliquer l'article du code pénal relatif à la trahison en face de l'ennemi. Traduit en cour d'assises, il fut condamné à mort et pendu.

Une interpellation

On prête aux socialistes l'intention d'interpeller le Gouvernement à propos de cette affaire de trahison.

Les députés soldats

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, nous adresse sous ce titre une lettre qui intéressera nos lecteurs.

Nous aurons quelques réserves à formuler sur la thèse développée par l'honorable sénateur. Il est notamment un point le son article qui sera difficilement admis : c'est quand il dit que le « mandat de représentant du peuple doit être supérieur à toute autre obligation. »

Nous avons déjà fait connaître notre opinion à ce sujet. Si nous pouvons, en effet, parler vraiment absolu de parler, à ce propos, de la souveraineté nationale, le souverain initiale n'est, en réalité, représenté que par l'ensemble des élus de la nation, et la fantaisie des électeurs d'une seule circonscription législative ne saurait prévaloir contre l'expression de la volonté du pays résumée en ce seul mot : la loi.

Ces réserves faites, nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'intéressante communication de M. Maxime Lecomte :

Cher Monsieur Robert,

Vous verrez peut-être bientôt annoncer que vous déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi réglant la situation des membres du Parlement soumis par leur âge aux obligations de la loi militaire et que cette proposition tend à leur accorder l'immunité visée par l'ordre du jour Rivet, ordre du jour auquel la Chambre a préféré celui proposé par M. Gotteron. Vous savez d'ailleurs, et vous ne serez pas le seul. Je désire vous dire en quelques lignes les motifs qui m'ont déterminé à faire cette opposition.

L'opinion publique ne considère pas la solution donnée à la question, en jeu ici, par la Chambre comme une véritable solution. Il faut une loi, dit-on, et on peut s'étonner que le Gouvernement n'ait pas présenté un projet.

A dévaut de l'initiative gouvernementale, celle qui convient le mieux est celle du Sénat. Les sénateurs, par leur âge, ne sont plus soumis aux obligations militaires ; ils n'ont pas d'intérêt personnel dans la question.

J'avoue que si j'avais encore été député, faisant partie de la réserve ou de l'armée territoriale, j'aurais hésité à prendre l'initiative à laquelle je me suis résolu. Le courage civique est le plus rare et beaucoup peut passer de paraître avoir peur. Remonter un courant d'opinion, heurter des préjugés, dire à une majorité qu'elle se trompe, rien n'est moins commode et en aime mieux rester tranquille.

Prenez un jeune député et posez-lui la fameuse question : « député ou soldat ? » il est probable qu'il répondra avec enthousiasme : le moment venu, je n'hésiterai pas à quitter mon banc et à rejoindre le drapeau. C'est un moyen facile et sûr de *se faire applaudir*. A mon sens, ce député serait beaucoup plus crâne et il aurait mieux le sentiment de son devoir si, au moment où il doit aller à la confiance du pays m'a placé et si je l'abandonnais je commettrais une désertion.

Ajoutez, au point de vue de la bravoure personnelle, qu'en temps de guerre il peut parfaitement arriver que le poste de renseignements, soit plus périlleux que celui de soldat et que le député qui se rendrait à l'armée, pourrait être amené à y chercher un refuge. La Convention qui était une assemblée jeune et qui passe pour avoir déployé une certaine énergie, a envoyé bien de ses membres à la guillotine, aucun aux armées comme soldat.

Les représentants du peuple étaient en mission aux armées, en cette qualité, et si Carnot, emporté par l'action, a sauté à Wattignies, le fusil tombé des mains d'un volontaire blessé et, pour l'exemple, a fait le coup de feu, cela ne l'a pas empêché de reprendre le lendemain la route de Paris pour retrouver sa place au Comité de Salut public. Si nous nous rapprochons de nos temps-ci, nous voyons que la situation de membre du gouvernement de la Défense Nationale n'était pas sans avoir des dangers et que celui qui aurait démissionné pour devenir fusilier de seconde classe n'aurait pas fait un mauvais choix au point de vue de la sécurité personnelle.

L'Assemblée Nationale de 1871 a fait la Guerre à la Commune ; Paris et je ne sache pas qu'un de ses membres se soit enrôlé dans l'armée de l'ordre.

Il faut bien aller au fond des choses et reconnaître qu'une Chambre qui se privera au lendemain de la mobilisation de ses éléments jeunes, actifs, énergiques ne serait plus rien. Décrétée cela n'aurait vraiment de demander la revision partielle de la Constitution pour dire qu'un mandat de la guerre le régime parlementaire disparaît pour faire place à la dictature, et dire cela pour le moment de la guerre c'est pour le temps de paix se préparer un martyre.

Le parti républicain et démocratique est le mandat de représentant du peuple est supérieur à toute autre obligation et soutenir ce principe, ce n'est pas seulement soutenir l'inamovibilité du délégué, c'est avant tout affirmer la souveraineté du peuple par lui-même, la souveraineté nationale.

Je lisais dans un journal qu'il existe un sentiment inexplicable mais réel, qui se traduit dans la foule par une suspicion mêlée de dédain et de jalousie contre ceux mêmes qu'elle a élus. »

Et aussi : « Puisqu'on a persuadé au peuple que l'égalité doit être absolue devant la loi militaire, la prétention des députés à diriger la cette commune serait mal accueillie de la multitude. »

Je ne sais si notre grande démocratie française nourrit des sentiments si bas et si déraisonnables. Je ne le crois pas. Mais ce que je sais, c'est que ceux qui, pour le moment sont investis d'un mandat législatif doivent être à la hauteur de ce mandat et se faire respecter les immunités nécessaires. On parle d'égalité devant la loi, et on oublie que les Députés et les Sénateurs sont inviolables, parce qu'on ne peut pas les détourner de leurs fonctions. Hors je ce de flagrant délit, ils ne peuvent être poursuivis, même pour un crime sans l'autorisation de l'assemblée.

L'égalité devant la loi avec le signification que quelques uns lui donnent, serait destructive de toute hiérarchie, de toute discipline et de toute autorité. Ce serait l'anarchie. On en viendra à défendre au gendarme d'empoigner un malfaiteur, parce que la situation n'est pas égale.

Pour me résumer, je crois que le respect du mandat législatif dans les conditions qui lui sont nécessaires pour s'exercer librement, est essentiel dans un régime comme le nôtre, et qu'un pays s'honore en soutenant ses représentants qui, défendant leurs prérogatives ne font que défendre les droits mêmes de leurs électeurs.

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 3 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à neuf heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir Perier.

Comité consultatif des chemins de fer

Le ministre des travaux publics a fait signer un décret aux termes duquel M. Monod, directeur de l'Office du travail, est nommé membre du Comité consultatif des chemins de fer, en remplacement de M. Favette, relevé de ses fonctions par décret rendu sur la proposition de M. Dupuy.

GUERRE PROBABLE A MADAGASCAR

Paris, 3 novembre. — Le ministre des affaires étrangères a reçu de M. Le Myre de Vilers une dépêche prévenant le gouvernement français qu'après avoir ouvert à Tananarive des négociations avec la cour d'Emyrne, il aurait attendu jusqu'au 28 octobre à la résidence la réponse du gouvernement hova.

L'entente n'ayant pu se produire, M. Le Myre de Vilers s'est retiré sur Tamatave et a avisé le premier ministre qu'il ouvrirait ses communications jusqu'au jour de son arrivée à Tamatave où il sera sans doute dans deux ou trois jours.

Dès que le gouvernement aura reçu de notre envoyé un nouveau télégramme, et connaîtra le résultat définitif de sa mission, il provoquera immédiatement la réunion des Chambres et leur soumettra les résolutions que commandera la situation.

Si, comme c'est probable, les négociations sont interrompues, M. le Myre de Villers s'embarquera à bord d'un navire de guerre.

Berlin, 3 novembre. — La *Gazette de la Croix*, dans un long article consacré à Madagascar, la partie de l'océan indien, comme elle l'appelle, dit que la France, déjà en possession de points stratégiques de l'île, achèvera facilement la conquête et portera un coup fatal à la suprématie maritime de l'Angleterre dans ces parages.

On lit dans le *Paris*, dont on sait les relations avec le ministre des colonies :

Dès maintenant, on peut donc dire qu'une expédition est inévitable. Le gouvernement est décidé à la mener avec toute l'énergie désirable et à faire dès le début les sacrifices nécessaires. Un crédit de trente millions sera demandé aux Chambres à cette occasion.

Paris, 3 novembre. — Tous les nationaux en résidence à Madagascar se replient d'ores et déjà au vant les ordres de M. le Myre de Villers, qui annonce dans un télégramme au ministère des affaires étrangères que toutes les mesures sont prises pour le départ du non-nationaux.

Le gouvernement espère recevoir mardi ou mercredi un nouveau télégramme de M. le Myre de Villers et aussitôt après que contiendra ce télégramme il déposera une demande de crédit qui sera discutée par la Chambre.

Paris, 3 novembre. — Il est certain que depuis longtemps le gouvernement n'a pas cessé l'éclaire de la mission Le Myre de Villers et que là déjà ne de ce matin n'a surpris personne.

Nous pouvons à outre que toutes les dispositions sont prises.

Les mesures ont été étudiées avec soin à tous les points de vue par les spécialistes. Elle sont conçues de manière à faire face à toutes les éventualités.

Il y a à la Chambre presqu'unanimité pour accorder au Gouvernement l'autorisation d'agir vigoureusement.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Commission du budget

M. Cavaignac présente un amendement qui tend à déroger entièrement du droit proportionnel de 6,88 0/0 les ventes d'immeubles ruraux ou urbains d'une valeurs de 1,000 francs.

M. Boudenoot propose que le droit soit de 1 0/0.

L'amendement ainsi modifié et appuyé par M. Doumer est adopté.

Paris, 3 novembre. — La Commission du budget a terminé l'examen du projet de loi sur les successions et a fixé la progression des droits à percevoir. Cette progression part de 1 fr. 0/0 pour les héritages de 1000 à 2000 francs et va pour la ligne directe jusqu'à 5 fr. 50 0/0 pour les héritages de 3 millions et au-dessus. Au-delà du sixième degré et entre étrangers la progression débute à 15 0/0 et atteint le maximum de 21,50 0/0 pour les héritages de 3 millions et au-dessus.

Voici le tarif fixé :

Pour les héritiers directs :

De 1,000 fr. à 2,000, 1 fr. 0/0. — 2,001 à 10,000, 1,25. — 10,001 à 50,000, 1,50. — 50,001 à 100,000, 1,85. — 100,001 à 250,000, 2,00. — 250,001 à 500,000, 2,50. — 500,001 à 1,000,000, 3,50. — 1,000,001 à 3,000,000, 4,50. — 3,000,001, 5,50.

A partir du sixième degré :

1,000 à 2,000 fr., 15 0/0. — 2001 à 10,000, 15,50. — 10,001 à 50,000, 16,00. — 50,001 à 100,000, 16,50. — 100,001 à 250,000, 17,00. — 250,001 à 500,000, 17,50. — 500,001 à 1,000,000, 19,00. — 1,000,001 à 3,000,000, 20,50. — 3,000,001, 21,50.

L'interpellation Le Hérissé

Si la Chambre ne s'ajourne pas lundi jusqu'à jeudi, M. Le Hérissé demandera ma di la discussion immédiate de son interpellation sur la matière de la Guerre au sujet des effectifs de Paris.

M. Le Hérissé aurait l'intention d'élargir le débat en rappelant les variations du ministère de la guerre, tantôt la question des effectifs que sur la situat on administrati e dont l'espion Dreyfus vient de révéler les défaillances.

LA MORT du Czar Alexandre

LES DERNIERS MOMENTS

St-Pétersbourg, 3 novembre. — L'attitude de la population de St-Pétersbourg est des plus convenables. Des milliers de personnes prient ostensiblement le deuil, des centaines de bouteurs sont déposés à la chapelle ardente même, bien qu'officiellement le cœur consacré à l'avènement du nouveau tsar fut considéré comme jour de fête.

Des nouvelles de Livadia continuent à certifier que le tsar est mort sans souffrance, au milieu du plus grand calme, avec toute son intelligence gardée jusqu'aux derniers instants. L'impératrice atterrée et plongée dans une prostration nerveuse absolue, aura de non-eux recours aux soins du docteur Mertchef-ky ; les crises aigues qu'elle a ressenties jours ci ont détermi-né chez elle une paralysie partielle des membres inférieurs.

Les causes de la mort

A Berlin, dans les cercles médicaux, on attend avec impatience les résultats de l'autopsie du Czar. Elle établira lequel des deux, du docteur Leyden ou du docteur Zakharine, a diagnosti qué exactement la maladie du Czar.

Il paraît que le professeur Leyden, qui a été appelé à donner son soins au Czar, s'est trompé dans le premier diagnostic qu'il a fait de la maladie de l'empereur défunt. Cela résulte, paraît-il, d'une lettre du docteur Leyden, à un des collègues de la Faculté de médecine de Berlin, et dans laquelle le célèbre professeur allemand avoue son erreur.

Le docteur Zakharine avait diagnostiqué chez l'empereur, dès le début du traitement, une affection cancéreuse des reins. Ce diagnostic n'a pas été communiqué, à on arrivée à Livadia au grand-duc Georgi qui, après un examen a reconnu chez l'empereur tous les symptômes de la maladie de Bright.

Ce n'est qu'au cours d'une consultation à laquelle assistaient le conseiller intime Hirsch et le chirurgien de la cour, que le docteur Zakharine a attiré l'attention du docteur Leyden sur les symptômes de la maladie observés pendant plusieurs semaines ; le docteur Leyden a dû se rendre aux arguments de son collègue et admettre que le czar était réellement atteint d'un cancer rénal.

LE MARIAGE DU CZAR

Saint-Pétersbourg, 3 novembre — Le mariage de Nicolas II et son couronnement à Moscou auront lieu dans six semaines.

La conversion de la princesse Alix

Paris, 3 novembre. — Les journaux allemands de ce soir annoncent que la princesse Alix a embrassé la religion orthodoxe.

Nous avons donné cette nouvelle, il y a plusieurs jours, mais elle est démentie avec persistance par la presse d'Outre-Rhin.

Les Obsèques

St-Pétersbourg, 3 novembre. — L'empereur Nicolas II, depuis son avènement au trône, travaille nuit et jour avec les personnes de sa maison civile et militaire. Il expédie les affaires pressées laissées en suspens pendant les dernières jours de son père et s'occupe d'établir le cérémonial des funérailles

S. M. Impériale a aussi décidé que les funérailles seraient célébrées dans les grandes villes que l'on rencontrera sur le parcours de Yalta à Saint-Pétersbourg. On s'arrêtera donc notamment à Odessa, à Kiew et à Moscou.

Quoique arrêt devant être de trois à cinq jours, l'arrivée du corps à Saint-Pétersbourg n'aura lieu que dans une quinzaine de jours. Le départ de Livadia a fixé au plus tard à jeudi prochain.

Nicolas II suivra partout le cadavre de son père. Mais l'impératrice fatiguée se rendra directement à Saint-Pétersbourg pour les obsèques.

Les nihilistes

New-York, 3 novembre. — Un journal américain interroge Alexandre Berkman et Hartmann qui lui a dit : « Nicolas, à mon sens, est plus doux et plus libéral que son père, mais son règne ne pourra qu'être fort agité. Une secte nihiliste très puissante s'est développée en Russie qui fonde son espoir dans l'établissement du régime républicain et s'appuie sur une vieille prophétie d'après laquelle la monarchie des Romanoff finira avec la mort du nouveau tsar.

Un autre *réfugé russe*, M. Alsimikoff, qui joint d'une secte du Kamtchatka aux compatriotes résidant en Amérique, ajoute : « Je pense que les conditions politiques de la Russie s'améliorent avec le nouveau czar ; les révolutionnaires ne songeant pas, tant qu'il ne leur donnera point l'occasion d'agir, à se contenter de lui adresser une lettre pour lui manifester leurs vœux ; ils ne peuvent que se féliciter de sa mort d'Alexandre III.

A cet effet, dit-on, la Ligue nationale russe américaine tiendra une réunion pour rédiger ce manifeste, assurant que le terrorisme ne sera plus pratiqué à moins que l'on n'y contraigne les amis du progrès et que la vie du Tsar ne sera pas menacée, s'il accorde un minimum de liberté.

Les anarchistes voulaient se réunir dans un banquet de réjouissance, mais ils ont renoncé à ce projet indécent.

CANARDS ALLEMANDS

Paris, 3 novembre. — Une nouvelle qui, si elle était vraie serait une certaine gaffe, nous arrive de Berlin. Il ne s'agirait de rien moins que d'une entrevue prochaine entre l'empereur Guillaume et le souverain Czar.

La nouvelle est d'autant plus surprenante, qu'elle ne s'est pas, en effet, au lendemain de la mort de son père, alors que les funérailles n'ont même pas eu lieu, que Nicolas II manifestait d'une façon si éclatante l'intention de rompre avec la politique suivie par l'empereur défunt.

Il est à attendre du reste, à l'occasion d'une série de nouvelles de même genre toutes fausses de Berlin dans le but de refroidir l'enthousiasme des français pour l'alliance russe.

L'Entrevue des Empereurs démentie

Berlin, 3 novembre — On dément d'une source certaine que l'empereur Guillaume ait manifesté l'intention de se rendre aux obsèques du czar.

A PARIS

La dépêche du Conseil municipal

Paris, 3 novembre. — Voici le texte de l'adresse du Conseil municipal à S. M. l'Impératrice de Russie :

Je viens, au nom du Conseil municipal de Paris, être ému par le malheur qui vous frappe, vous prier de vouloir bien agréer l'expression de nos vives et très respectueuses condoléances. Nous garderons le souvenir précieux et reconnaissant du puissant souverain qui a si noblement manifesté ses sentiments d'amitié pour la France et dont la haute et décisive intervention a décidé du sort de la paix en Europe.

Le souvenir du czar Alexandre III restera ineffaçable dans leur mémoire et comme intimement lié aux magnifiques manifestations de Cronstadt, de Toulon et de Paris. Par notre voix, la capitale de France prie V. M. de bien vouloir agréer ses hommages attristés et respectueux.

Signé : CHAMPOUDRY, président du Conseil municipal.

LA COURONNE DE PARIS

En outre de l'adresse télégraphique à l'impératrice de Russie, le Conseil municipal a commandé pour les funérailles du Czar une admirable couronne de fleurs artificielles, véritable chef-d'œuvre de l'industrie parisienne.

Le représentant de la France

C'est seulement dans le Conseil des ministres de mardi que sera désigné le personnage qui représentera la France aux obsèques du Czar.

Il est de plus en plus probable que ce sera le général Saussier, accompagné du général Berryer, chef de la maison militaire du président et d'un nombreux état-major.

Dépêche au Ministre de la guerre

Le Ministre de la guerre a reçu ce soir de Livadia une dépêche de Nicolas II, exprimant des profondes condoléances de la France française pour les sympathies qu'elle a témoignées à la famille impériale de Russie à l'occasion de la mort de l'empereur.

Dépêche du président du Sénat

M. Challemel Lacour, président du Sénat, a fait remettre aujourd'hui par son chef de cabinet, la lettre suivante à M. de Morenheim.

M. l'Ambassadeur,

J'éprouve le plus vif regret de ne pouvoir en raison d'un accès de goutte, dont j'ai été pris subitement avant-hier, aller vous exprimer mes condoléances de profondeur dont me rempli la mort de S. M. l'Empereur Alexandre III.

J'espère que Votre Excellence bien se charger de déposer aux pieds de sa veuve douloureuse l'impératrice et de S. A. Impériale le grand duc héritier et transmettre à toute la famille impériale, l'expression de mes respectueuses condoléances.

Je vous prie, Monsieur l'ambassadeur, de vouloir bien agréer les assurances de mes sentiments de haute considération.

Signé : CHALLEMEL LACOUR.

Télégrammes à l'amiral Avelan

Athènes, 3 novembre — L'amiral Avelan qui se trouve à Athènes a reçu de France un grand nombre de télégrammes lui rappelant les fêtes franco-russes et s'associant à la douleur profonde de la nation entière.

Le roi de Grèce partira demain pour Livadia.

L'EXPOSITION D'ANVERS

(Suite)

Dans quelques jours, l'exposition d'Anvers fermera ses portes, après six mois d'un succès trop souvent contrarié par le mauvais temps d'un été partial étrennant pluvieux. Nous ne voulons pas laisser se disperser toutes les curiosités réunies dans le grand pavillon de l'Ecouit sans revenir sur l'intérêt de l'exposition réservée aux colonies françaises et constater les succès remportés par nos nationaux d'outre-mer.

Il est vraiment curieux de compulser dans lequel sont groupés les produits de nos différentes colonies dire un aspect des plus réjouissants et des plus pittoresques ; nous aurions trop féliciter les organisateurs d'avoir rompu avec les anciens errements en ne faisant par de cette section une sorte de magasin de curiosités grimaces qui avait du reste rien de colonial, ne contribuant pas à l'attraction des curiosités qui étaient indiscutables. Par ce fait le pavillon de l'Ecouit ne ressemble sufficamment de ces pompeuses variétés, de vieux dépôts de bric-à-brac, qui, sous prétexte de colonies, ne servent qu'à leurrer le public.

Mais ce qui étonne le plus le visiteur, c'est le peu de renseignements qu'il lui est permis de trouver sur les objets qui l'entourent. A